

Dans le cadre de l'examen du projet d'actualisation de la Loi de programmation militaire 2024-2030, le Sénat a adopté une série d'amendements visant à renforcer les capacités de la Marine nationale à l'horizon 2035.

Parmi les mesures les plus marquantes figure la proposition de commander trois frégates de défense et d'intervention (FDI) supplémentaires ainsi que dix Rafale Marine additionnels destinés à l'aéronautique navale.

Ces orientations traduisent les préoccupations croissantes des parlementaires face à la dégradation de l'environnement stratégique, alors que de nombreux responsables militaires alertent sur la nécessité de renforcer le format des armées françaises dans un contexte de retour des conflits de haute intensité.

Le texte adopté prévoit également un effort accru dans les domaines des drones, de la lutte antidrones et des effectifs du ministère des Armées.

Ces dispositions devront toutefois encore être confirmées lors de la suite du parcours parlementaire. Elles témoignent néanmoins d'une volonté de plusieurs sénateurs de voir la France accélérer le renforcement de ses capacités navales et aéronavales dans les années à venir.